



SOMMAIRE DÉCISIONNEL

OBJET : Mandat à la commission de l'aménagement et de la mobilité	Conseil <input checked="" type="checkbox"/>
	Comité exécutif <input type="checkbox"/>
	Commission <input type="checkbox"/>
SERVICE : Secrétariat	CCA <input type="checkbox"/>
	DG <input type="checkbox"/>

Recommandation

Il est recommandé :

De confier à la commission de l'aménagement et de la mobilité le mandat concernant l'élaboration d'un portrait et diagnostic de la mobilité des marchandises sur le territoire de la Communauté.

Approbation

Préparé par : Cynthia Allard-Ouimet, adjointe administrative

Date : 2021-11-24

Autorisé par : Tim Seah, secrétaire de la Communauté

Date : 2021-11-25

Résumé du dossier

En janvier 2021, le comité exécutif de la Communauté a pris acte d'un projet de mise à jour des commissions de la Communauté visant à mieux représenter les compétences exercées par la Communauté ainsi que la mission et les mandats confiés aux commissions, pour une entrée en vigueur en janvier 2022.

Le comité exécutif ou le Conseil confie les mandats initiaux aux commissions permanentes et au comité consultatif agricole afin que les travaux puissent reprendre dès le début de 2022. Les détails concernant chaque mandat sont contenus dans des fiches distinctes qui sont jointes au présent sommaire.

État de la situation

Développements récents



Les cinq commissions ont terminé ou mis en suspens les mandats qui leur avaient été confiés le temps des élections municipales. Avec la nomination des nouveaux membres aux commissions, ces instances seront prêtes à reprendre le travail laissé en suspens avant les élections ou à travailler sur de nouveaux mandats. Pour ce faire, il est nécessaire pour le Conseil de leur confier des mandats.

Les nouveaux mandats qui sont accordés aux commissions et au comité consultatif agricole ont été proposés en lien avec les priorités identifiées par la Communauté pour l'année 2022. D'autres mandats pourront être ajoutés en cours d'année selon les besoins exprimés par le comité exécutif. Certains mandats sont permanents, c'est-à-dire sans échéance, puisque les travaux sont réalisés en continu, sans qu'un rapport final ne soit produit. Il s'agit souvent de mandats qui impliquent le suivi d'outils de planification de la Communauté ou de l'examen de documents déposés annuellement à la Communauté par divers organismes. Les autres mandats sont plutôt ponctuels et sont donc assortis d'un délai au bout duquel un rapport final est attendu de la commission ou du comité consultatif agricole. Il peut s'agir de l'analyse d'une situation particulière ou la tenue d'une consultation.

MANDAT

Les travaux débutés dans le mandat pour l'évaluer les impacts du déploiement du Réseau express métropolitain (REM) en matière d'aménagement et de développement sur le territoire de la Communauté (CE21-034) se poursuivront à la commission de l'aménagement et de la mobilité.

Finalement, la commission conserve également le mandat concernant les demandes de modifications du Plan métropolitain d'aménagement et de développement octroyé à la commission de l'aménagement en 2012 (CE12-040).

[Mandat concernant l'élaboration d'un portrait et diagnostic de la mobilité des marchandises sur le territoire de la Communauté.](#)

Résumé du dossier :

L'élaboration d'un portrait et diagnostic de la mobilité des marchandises sur le territoire de la Communauté vise à assurer une meilleure compréhension de la situation qui prévaut dans le Grand Montréal et une meilleure compréhension des enjeux tant en matière de transport qu'en matière d'aménagement, de développement économique, d'environnement et de qualité de vie.

Au cours des dernières années, plusieurs plans, politiques, actions et stratégies gouvernementales ont été adoptés en lien avec la mobilité durable des marchandises tels la Stratégie de développement durable 2015-2020, le Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, la Politique de mobilité durable 2030, la Stratégie maritime 2030, etc. Dans ce contexte, plusieurs éléments relatifs à la mobilité des marchandises doivent être reconsidérés afin de répondre à ces nouvelles orientations, attentes et cibles. Enfin, à l'intérieur de ces documents d'orientation, on identifie les principaux enjeux concernant la mobilité des marchandises dont notamment l'amélioration de la fluidité et l'efficacité du réseau de transport de marchandises et des chaînes logistiques, l'accélération de la transition énergétique et écologique des flottes commerciales afin de répondre à l'urgence climatique, la forte croissance de l'achat en ligne et de ses livraisons générées dans les milieux de vie ainsi que l'optimisation des ressources pour le dernier kilomètre



de livraison.

État de la situation :

Les réseaux de transport représentent un maillon essentiel au bon fonctionnement des régions métropolitaines en assurant des liens entre les différentes parties du territoire et en permettant les échanges avec l'extérieur. Ils contribuent ainsi à la vitalité économique, sociale et culturelle d'une région avec les produits qui sont transportés par mode routier, ferroviaire, maritime ou aérien et parfois par pipeline. Les réseaux de transport de marchandises empruntent souvent les mêmes infrastructures que pour le déplacement des personnes occasionnant souvent des réductions importantes en fluidité et en efficacité en plus de générer des impacts notables sur les milieux de vie qui bordent ces réseaux ou équipements.

Rappelons qu'un des principaux atouts économiques de la région métropolitaine de Montréal est son rôle de plaque tournante performante pour la mobilité et la logistique des marchandises à l'échelle du continent nord-est américain. La position géographique du Grand Montréal, située en bordure du fleuve Saint-Laurent, profite donc d'un avantage concurrentiel en détenant l'un des plus importants ports océaniques à l'intérieur d'un continent et est située au croisement des principaux réseaux ferroviaires canadiens et américains ainsi que des principaux flux interurbains de camions.

Le portrait et diagnostic contribuera à une actualisation des données disponibles en ce qui concerne le transport des marchandises sont peu récentes, partielles ou dispersées dans différents organismes. Il importe donc d'avoir un portrait à jour des réseaux et équipements relatifs à la mobilité des marchandises et ce, à l'échelle métropolitaine. Cet exercice permettra de dresser un portrait global quant au transport routier, maritime, ferroviaire et aérien et de pouvoir répondre par la suite à ces multiples enjeux avec la réalisation d'un diagnostic complet.

Ø- Projet de mandat à la commission de l'aménagement et de la mobilité.

Il est proposé de confier à la commission de l'aménagement et de la mobilité le mandat d'élaborer un portrait et diagnostic de la mobilité des marchandises sur le territoire de la Communauté.

Pièce(s) jointe(s)

Nom : Mandat de la commission de l'aménagement et de la mobilité (1 page)



MANDAT À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA MOBILITÉ CONCERNANT L'ÉLABORATION D'UN PORTRAIT ET DIAGNOSTIC DE LA MOBILITÉ DES MARCHANDISES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ.

MANDAT

Élaborer un portrait et diagnostic de la mobilité des marchandises sur le territoire de la Communauté.

MODALITÉS

Le portrait et diagnostic porteront sur le transport routier, maritime, ferroviaire et aérien.

La commission doit prendre en considération différents documents d'orientations où sont inscrits différentes orientations et attentes, objectifs, actions et cibles en lien avec la mobilité des marchandises provenant de la Communauté ou du gouvernement québécois.

Pour mener à terme ses travaux, la commission peut consulter au besoin les MRC, les agglomérations, les municipalités et les arrondissements du territoire métropolitain ainsi que tout ministère et organisme concernés par le transport des marchandises.

RAPPORT

La commission doit faire rapport de ses travaux, produire un portrait et diagnostic de la mobilité des marchandises sur le territoire de la Communauté et formuler ses recommandations.

ÉCHÉANCIER

La commission doit adopter son rapport au plus tard au printemps 2023 et le transmettre au comité exécutif.